



La Gazette

Bulletin de la Société Melunaise de Timbrologie

Membre de la Fédération Française des Associations Philatéliques (No 139-1)

Site internet: <http://smt77.online.fr>

Jun 2025



Edito: Jean-Christophe Meis

Bonjour à toutes et à tous ,
La saison philatélique touche à sa fin : riche en événements, en distinctions obtenues par nos jeunes, en participations à la rédaction d'articles pour notre Gazette, en découvertes ... et le numéro de ce mois de juin n'est pas en reste puisqu'il vous présente une belle découverte sur un ballon monté. Nos articles précédents sur les marquages des timbres par les sociétés afin d'éviter l'utilisation frauduleuse de leur stock de timbres par leurs employés sont complétés par la présentation d'une surcharge rare. La dénomination de l'effigie de notre première série à évolué dans le temps . Nous vous apportons ici un rapide éclaircissement de son évolution. Après avoir succinctement étudié une pièce vue dans une vente sur offres , nous abordons une utilisation non postale de notre célèbre Pont du Gard .
Je souhaite d'excellentes vacances à tous , et faites-nous part à la rentrée de vos découvertes . Préparez vos articles pour nos prochaines Gazettes , le concours du meilleur article sera renouvelé pour l'année prochaine .

Bonne lecture

Contact:

Vous avez une suggestion d'article , vous voulez insérer un article dans l'un des prochain numéro de La Gazette, n'hésitez pas à nous les soumettre en utilisant les coordonnées ci-dessous et nous y travaillerons avec vous :

aniachris@hotmail.com

Mobile: 07 49 79 54 72

- Les initiatives des entreprises pour éviter l'utilisation indélicate de leur stock de timbres par des employés :

Dans de précédentes Gazettes nous avons mentionné les initiatives diverses . La plus connue est la perforation des timbres aux initiales de l'entreprise ou de l'institution. Vous pouvez retrouver toutes les perforations recensées dans les ouvrages ANCOPER disponibles dans la bibliothèque du club rue des fossés.



Perforation CL
Crédit Lyonnais
Yvert 190

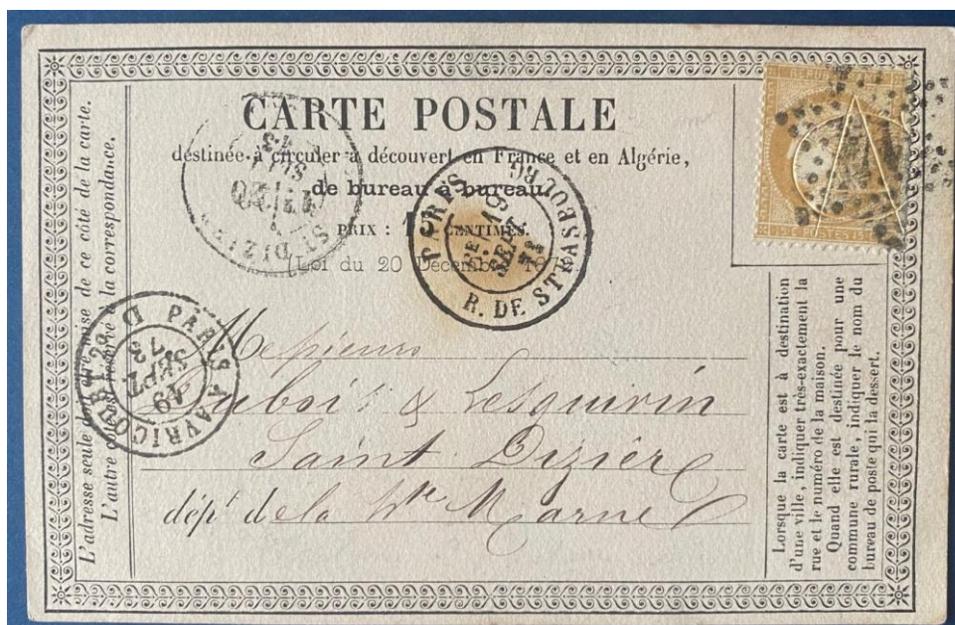


Perforation SG
Société Générale
Yvert 284 A



Perforation SL
Société Lyonnaise
Yvert 719

Dans notre Gazette de février 2025 nous avons développé sur une autre façon de marquer les vignettes d'affranchissement : embossage ou gaufrage des figurines sur cartes postales précurseurs principalement par les sociétés Cartes Postales Annonces (gaufrage CA) ou Delvauld (gaufrage DC entrelacé) dont un bel exemple ci-dessous.



Carte postale précurseur affranchie du Yvert 59 gaufré CA .

Nous avons vu également les marquages au dos des timbres des firmes Lafontaine et Langer entre autres:



Sée et fils
Banquiers à Paris
Sur Yvert 31



Claude Lafontaine
Charleville
Sur Yvert 56



Maison Langer
Sur Yvert 57

Je pensais avoir fait le tour de la question..... Mais il faut croire qu'en philatélie chaque recherche vous amène à découvrir encore plus sur les sujets traités. Il suffit d'une rencontre , d'une discussion avec un philatéliste , d'une nouvelle vente aux enchères ou sur offres et voilà que vous apprenez quelque chose de plus , que vous découvrez une pièce qui vient compléter un domaine que vous pensiez pourtant avoir étudié à fond .

Il faut dire que les catalogues sont loin de nous transmettre toute la connaissance qui a été accumulée au cours des années , alimentée par les recherches et trouvailles de philatélistes chevronnés . Et cela est bien dommage : des connaissances sont mises aux oubliettes et finiront par se perdre avec le temps .

Il y aura heureusement les écrits qui resteront , consultables dans les bibliothèques à disposition de ceux qui , poussés par leur passion et leur soif d'éclaircissements , auront ce besoin de fouiller page après page pour trouver réponse à leurs questions.

Donc je vous fais part de ce que j'ai très récemment appris .

Je consultais la vente aux enchères d'une célèbre maison suisse quand je suis tombé sur le lot que vous avez en page suivante . Il s'agit d'une lettre affranchie du numéro 14 du catalogue Yvert et Tellier . La lettre est de Paris pour Rouen , affranchie au tarif lettre simple , le timbre est oblitéré du losange de points et lettre D au centre du bureau D de Paris en date du 18 juin 1859 .

Jusque là rien de particulier Sauf que : en grossissant le lot on s'aperçoit qu'une surcharge à l'encre bleue est apposée sur le timbre , verticalement à droite . Une surcharge peu visible et rare effectuée par la société DUCCEL afin d'empêcher l'usage indélicat de ses timbres .

Alors peut être en possédez-vous un exemplaire dans votre collection ?



1859, rare surcharge **DUCCEL en bleu** sur Napoléon Y&T n°14 sur lettre avec entête concordant de la compagnie DUCCEL de Paris pour Rouen , timbre oblitéré du losange du bureau D accompagné du cachet à date de Paris du 18 juin 1859 (toutes les lettres connues avec cette surcharge émanent de ce bureau); il s'agit d'un précurseur des timbres perforés, cette marque permettant de se prémunir d'éventuelle substitutions; **document très rare signé Calves . Superbe.** Vente David Feldman – Genève (Suisse) Mai 2025 – lot 40026

Estimation : 500 à 800 euros



DUCCEL

- République , Liberté à gauche , ou Cérès ?

Lors de notre réunion mensuelle de mai notre président se demandait quand et pourquoi l'appellation des premiers timbres de France avait changé .

En effet dans un catalogue Maury de 1894 il est question de "Liberté à gauche" . Les instances officielles des Postes de la République avaient choisi la Liberté pour orner les vignettes qui affranchiraient les lettres . A gauche non parce qu'elle représentait un parti politique de gauche mais tout simplement parce que l'effigie était orientée vers la gauche .

Le décret du 24 août 1848 précise : ... "les timbres devraient porter l'empreinte d'une figure dont le modèle serait fourni par la Commission des Monnaies Et c'est à Mr Barre , graveur de la Monnaie , qu'il convient de confier le travail ..."

L'avis au public (voir page suivante) d'octobre 1848 précise : ... "ces timbres consistent dans une petite estampe représentant une tête de la liberté. "

Le poinçon au type "République" fut gravé par Barre ...

Si nous consultons les catalogues de la bibliothèque nous relevons les informations suivantes :

1894-1897 il est indiqué : "Tête de la Liberté à gauche"

1917 à 1939 : cette mention disparaît, remplacée par "papier teinté"

A partir de 1940 : mention "Cérès papier teinté"



Dans l'Yvert spécialisé des timbres de France tome I , édition de 1975 , il est précisé : les timbres "présentant l'effigie allégorique de la liberté plus connue sous le nom de Cérès".

Dans l'encyclopédie des timbres de France de l'Académie de Philatélie tome I de 1968 il est clairement stipulé que "le terme Cérès est d'origine récente et purement philatélique"

Nous avons donc la réponse à notre question : c'est au début des années quarante que les catalogues de cotation changèrent l'appellation de "Liberté à Gauche" en "Cérès", un terme plus élégant rappelant en outre la déesse romaine de l'agriculture , des moissons et de la fertilité . La France de cette époque était principalement agricole . En changeant l'appellation , et à la demande de quel lobby , n'a-t-on pas voulu mettre en valeur nos paysans et par là même assurer leur soutien ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

ADMINISTRATION DES POSTES.

AVIS AU PUBLIC.

TAXE DES LETTRES.

Le public est prévenu qu'à dater du 1^{er} janvier 1849, la taxe des lettres établie d'après la distance parcourue est supprimée et remplacée par une taxe fixe et uniforme de 20 centimes pour toute lettre circulant à l'intérieur, dont le poids n'excédera pas 5 grammes et demi, et quelle que soit la distance à parcourir dans toute l'étendue de la France, de la Corse et de l'Algérie.

Au-dessus du poids de 5 grammes et demi et jusqu'à 15 grammes, les lettres seront taxées à 40 centimes.

Au-dessus de 15 grammes et jusqu'à 100 grammes, la taxe est invariablement fixée à un franc. Les lettres ou paquets dont le poids dépassera 100 grammes supporteront un supplément de taxe de un franc pour chaque 100 grammes ou fractions de 100 grammes excédant.

Le décime de voie de mer, qui est appliqué aujourd'hui aux lettres de la France pour la Corse et l'Algérie, est supprimé. La taxe de ces lettres sera la même que celle des lettres circulant dans l'intérieur de la France.

La taxe des lettres adressées aux sous-officiers, soldats et marins, présents sous les drapeaux et pavillons, se trouve naturellement réduite de 25 centimes à 20 centimes. Ces lettres rentrent dans le droit commun.

Il n'est rien changé aux taxes actuelles des lettres d'une ville pour la même ville ou d'une commune pour la même commune.

Les lettres recommandées ou chargées seront soumises au double port, c'est-à-dire 40 centimes par lettre simple pour toute la France. Elles devront être affranchies d'avance.

Le public reste libre d'affranchir ou de ne pas affranchir ses lettres ordinaires; cependant, pour faciliter l'usage de l'affranchissement et pour éviter aux citoyens les déplacements auxquels le mode actuel de l'affranchissement les oblige, l'Administration fera vendre, au prix de 20 centimes, de 40 centimes et d'un franc, des timbres ou cachets dont l'apposition sur une lettre suffira pour en opérer l'affranchissement dans toute l'étendue de la République. Chaque citoyen pourra ainsi, au moyen de ces timbres-cachets, affranchir ses lettres sans être obligé d'en acquitter le port en argent dans les bureaux de poste.

Ces timbres consistent dans une petite estampe représentant une tête de la Liberté, imprimée en encre rouge, bleue ou noire, sur un papier dont le revers est enduit d'une légère couche de gomme. Le prix de chaque timbre se distingue par la couleur de l'encre.

Pour affranchir une lettre, il suffira donc d'humecter le côté du timbre qui est enduit de gomme, et de l'appliquer sur l'adresse de la lettre, que l'on peut ensuite jeter à la boîte en toute confiance et sans autre formalité. Si l'expéditeur place sur sa lettre le timbre représentant une taxe moindre que celle que comporte le poids de la lettre, l'Administration appliquera à la lettre non affranchie un supplément de taxe qui devra être acquitté en argent par le destinataire.

Les lettres pesant plus de 100 grammes s'affranchissent également au moyen des timbres, en appliquant autant de timbres (à titre de un franc) que la lettre contient de poids de 100 grammes ou fractions de 100 grammes.

Les lettres chargées ou recommandées devront toujours être présentées aux bureaux de poste pour y être soumises aux diverses formalités que leur mode d'expédition comporte. L'affranchissement de ces lettres sera fait au bureau par l'agent des postes qui les recevra, et qui appliquera lui-même les timbres destinés à en opérer l'affranchissement.

La vente des timbres aura lieu dans tous les bureaux de poste de France, de la Corse et de l'Algérie, par le moyen des agents des postes de tous grades, et seulement par les agents des postes. Les facteurs chargés de la distribution des lettres devront être pourvus d'un certain nombre de timbres d'affranchissement des trois couleurs, afin que tous les citoyens, tant dans les villes que dans les communes rurales, puissent partout et à tout moment s'en procurer facilement et sans frais supplémentaires d'aucune espèce.

Les timbres d'affranchissement seront vendus au public, soit dans les bureaux de poste, soit par les facteurs en tournée, au prix nominal des taxes qu'ils représentent, c'est-à-dire 20 centimes, 40 centimes et un franc. L'État prend à sa charge tous les frais de fabrication, de transport et de distribution.

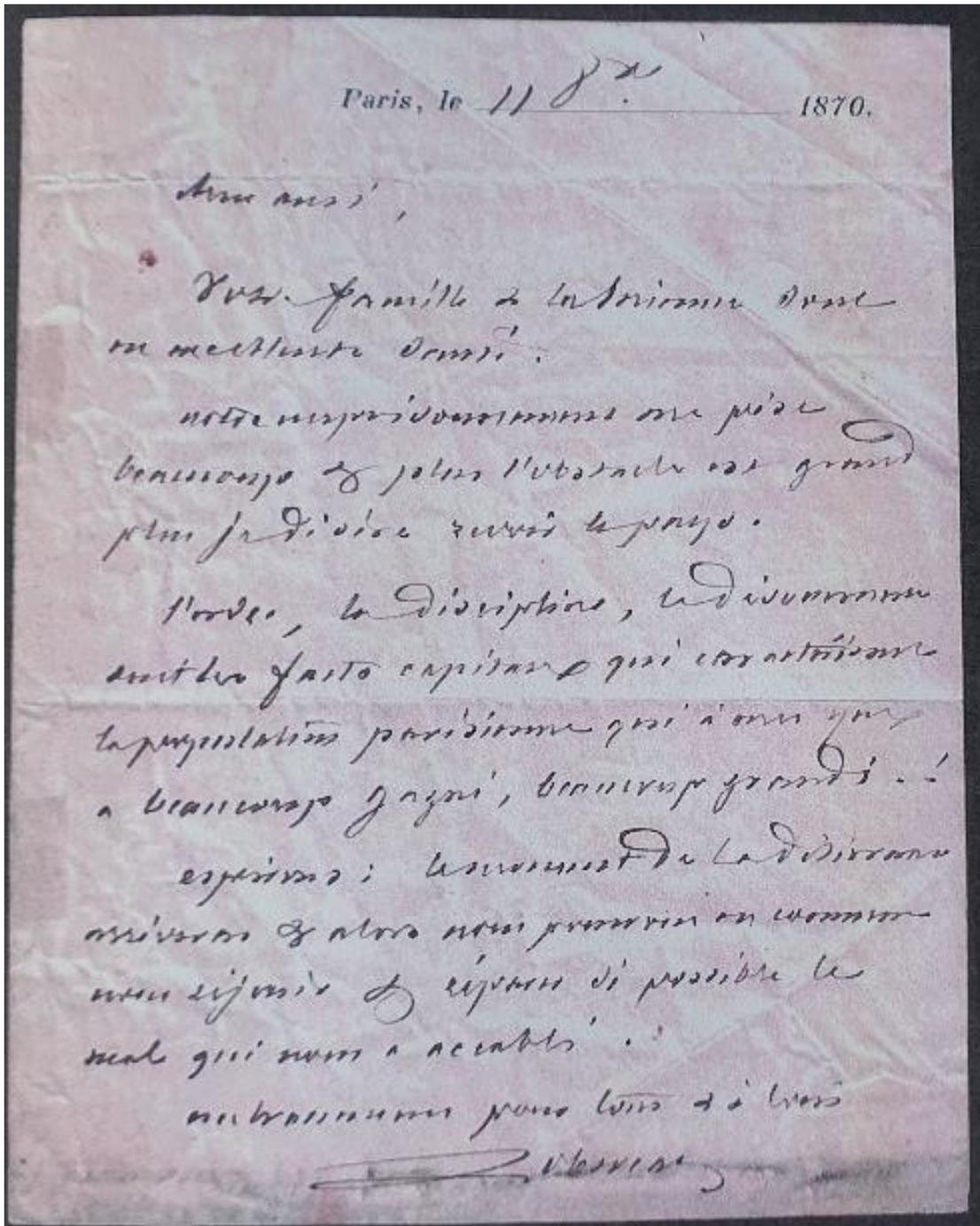
- Une pièce de choix

Comme toujours la chasse au "chopin" fait partie de la vie d'un philatéliste . Et ne croyons pas que cette chasse doive forcément être orientée sur une personne qui ne connaît rien à notre passion !! Mon expérience récente prouve qu'il est possible de trouver de belles raretés auprès de spécialistes de la philatélie . Voici l'une de mes récentes découvertes .

Une célèbre maison de vente propose la pièce ci-dessous . Une formule pour ballon monté expédiée de Paris à Venarey par Les Laumes en Côte d'Or .



Le descriptif de la vente précise le nom du ballon : le Godefroy Cavaignac .
Le cachet postal est du 11 octobre 1870 de la Place de la Madeleine et le timbre est
oblitéré de l'étoile de Paris . Au dos faiblement marqué le cachet d'arrivée du 16
octobre 1870 de Les Laumes .
A l'intérieur nous trouvons une correspondance datée du 11 octobre 1870 . L'auteur
y donne des nouvelles à un ami .



"Mon ami,
Votre famille et la mienne sont en meilleure santé. Notre emprisonnement me pèse beaucoup et plus l'obstacle est grand plus je désire revoir le pays. L'ordre, la discipline, le dévouement sont les faits capitaux qui la population parisienne qui à mes yeux a beaucoup grandi. ! Espérons; le moment de la délivrance arrive et alors nous pourrons en commun nous réjouir et si possible le mal qui nous a accablés."

Dans un premier temps je conteste le nom du ballon . Avec le cachet du 11 octobre le ballon le plus probable est le Washington ou le Louis Blanc , ballons partis le même jour le 12 octobre , le premier à 8h de la gare d'Orléans , le second à 9h de la place Saint Pierre à Montmartre . Ces deux ballons atterrissent l'un à 9 kilomètres de Cambrai , l'autre en Belgique à 8 kilomètres de Tournai . Ce sont respectivement les ballons numéro 9 et 10 . Au total 67 ballons ont quitté Paris entre le 23 septembre 1870 et le 28 janvier 1871 .

Mais concentrons nous maintenant sur l'affranchissement :

Le 28 septembre 1870 le Gouvernement de la Défense Nationale décide d'effacer autant que possible toute trace de l'Empire après la proclamation de la République . La décision est prise d'utiliser provisoirement les clichés de la Cérés de 1849 en utilisant les planches disponibles à la Monnaie de Paris et d'imprimer les vignettes indispensables au fonctionnement de la Poste : 10 c , 20c , et 40 centimes .



Notre Ballon Monté est affranchi du 20 centimes bleu dentelé , numéro 37 du catalogue Yvert et Tellier oblitéré de l'étoile de Paris . A côté nous avons le cachet de la poste de la Place de la Madeleine du 11 octobre 1870 . Si le catalogue Yvert mentionne une émission de ce timbre en octobre 1870 , le Maury 2009 est plus précis puisqu'il indique le 11 octobre 1870. Nous avons donc devant nos yeux une rareté : le premier jour d'émission du 20centimes siège qui plus est sur un ballon monté . Un "Chopin" à coup sûr .

Jean-Christophe Meis

Sources: Catalogues Yvert et Maury , Yvert spécialisé édition 2000 .

Sans plus de commentaire !!!



Lettre N°169 1F sur 5F + 5F Orphelins en bloc de 4 OBL CAD pointillé "Estrées Aisne" (1921) sur lettre. TB.

Bonjour, La série a été émise le 1er septembre 1922 donc impossible de trouver une oblitération de 1921 !!!! Cette lettre est un montage.
Cordialement

Bonsoir, Effectivement, il s'agit d'un montage fait par un philatéliste cependant la cote des timbres oblitérés reste de 700 euros bien que l'oblitération ne soit pas d'époque. Nous le signalons désormais dans la description sur le site.

N°169 1F sur 5F + 5F Orphelins en bloc de 4 OBL CAD pointillé "Estrées Aisne" (1921) sur lettre. TB. Cote timbres 700 mais l'oblitération n'est pas d'époque puisque le timbre a été émis le 1er septembre 1922.

Mais ce que l'on omet de relever clairement est que la pièce ainsi présentée n'a que peu ou pas de valeur philatélique, Mise à prix 140 euros tout de même

Les utilisations non postales du « Pont du Gard »

Un timbre-poste concourt normalement à l'affranchissement d'un courrier ou d'un objet postal. Mais, certains timbres-poste eurent d'autres utilisations, dont le célèbre « pont du Gard ». En voici un premier exemple.

Un T sur le « pont du Gard »

Sur cette pièce, il est possible d'observer une paire de « pont du Gard », oblitérés le 21 mars 1938 par « Paris Distribution XIV ».



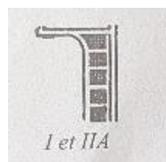
Collection de l'auteur

Cette paire est singulière à 2 égards.

1- Une paire peu commune :

En premier lieu, se trouve en timbre supérieur, un « pont du Gard » de type IIA et en timbre inférieur, un type IIB. Sans être rarissime, cette paire verticale du « pont du Gard » est peu commune car elle apparaît 9 fois sur l'ensemble des 75 timbres imprimés par tour de cylindre

La différence entre ces 2 sous-types se remarque sur le 4ème élément à partir du haut, à la gauche de la frise verticale droite, cassure du cadre.



Agrandissement d'un type IIA
Collection de l'auteur

Agrandissement du type IIB
Collection de l'auteur

2- Une oblitération « T »

L'oblitération « T » présente n'est pas celle apposée pour insuffisance d'affranchissement, comme dans l'exemple suivant :



Exemples d'oblitérations de taxation
Collection J.C. MEIS

Est-ce que cette oblitération est unique ?

Non. Il existe plusieurs autres pièces qui ont fait l'objet de publication ou de vente.



Livret de l'expert (édition Yvert) sur le Pont du Gard
Oblitération du 08/12/1936 – Paris XIV Distribution



Vente sur offres Behr n°46 (lot n° 1543)
Oblitération du 18/03/1937 – Paris (?) Distribution

On peut remarquer que l'origine de ces « pont du Gard » est un bureau de distribution de Paris. Avec des timbres détachés, qui ont pu appartenir à un bloc plus important, il est toujours délicat d'être affirmatif, et il convient de rester prudent.

L'usage de ces timbres serait un usage interne, le paiement cumulé de prestations postales, tel que les bulletins d'expédition de colis, les enveloppes de recouvrement, les ordres de réexpédition, les mandats, etc.

En effet, faute de grosses valeurs en chiffres-taxe, les postiers agissaient par pragmatisme et utilisaient des timbres-poste. S'agissant de documents internes, sans délivrance de reçu, de bordereau et sans vente au public, l'emploi de timbres-poste n'était pas gênant.

Cette pratique était tolérée et n'avait pas de caractère officiel. Elle a été vue, surtout dans les grands bureaux, de la fin des années 1920 jusque dans les années 1950 (les timbres-taxe de forte faciale¹ arriveront à partir de 1946).

Il a dû exister des pièces comptables (transferts de compte à compte, relevés de vente de timbres, surtout de cette valeur). Peut-être qu'un de ces documents a pu être conservé ? Cela permettrait de mieux connaître cette pratique.

A ma connaissance, il n'existe pas de recensement des timbres-poste ayant été utilisés dans ce cadre ? C'est peut-être l'occasion d'une nouvelle collection pour un de nos sociétaires...

L'auteur tient à vivement remercier Laurent BONNEFOY et Jean-Christophe MEIS, pour leur gentillesse et leur aide pour la rédaction de cet article.

A suivre, pour une prochaine utilisation non commune du « pont du Gard ».

Hugues DUSSOUILLEZ
19/06/2025

- 1 En 1938, les timbres de fortes valeurs étaient :
- 10 F - Port de La Rochelle
 - 10 F - Atlantique Sud
 - 10 F - Vincennes
 - 20 F - Pont du Gard
 - 20 F - St Malo –
 - 50 F - Clément Ader
 - 50 F - Poste aérienne Avion survolant Paris
 - 50 F - Poste aérienne - Burelé